

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1532 Bourses de la Ville de Paris aux lauréats de la manifestation Circus Next. Modification.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la remise annuelle de sept bourses dans le cadre de la manifestation Circus Next ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée à compter de l'année 2014 la remise annuelle de sept bourses de la Ville de Paris aux lauréats sélectionnés par le jury de l'opération Circus Next.

Article 2 : La bourse est dotée de 1.500 euros par équipe lauréate.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 10.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2014 et 2015 de la Ville de Paris, mission 340, chapitre 67, nature 6714, rubrique 313, ligne Bourses et prix.